

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2431**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 52 rue du 8 Mai 1945 et appartenant au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Modification de la délibération du Conseil n° 2023-1558 du 23 janvier 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2431**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 52 rue du 8 Mai 1945 et appartenant au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) - Modification de la délibération du Conseil n° 2023-1558 du 23 janvier 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre du réaménagement de la rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne, la Métropole de Lyon a acquis, par délibération du Conseil n° 2023-1558 du 23 janvier 2023, une parcelle de terrain nu, cadastrée BA 122, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, située 52 rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne, appartenant au SigerLy.

La maîtrise foncière de ce terrain permet de régulariser une parcelle de voirie à usage de trottoir afin de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes.

Comme indiqué dans la délibération du SigerLy n° B\_20221125\_1 du 25 novembre 2022, cette parcelle avait fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre le SigerLy et Enedis. La parcelle à vendre revêtait la qualification de bien de retour et avait donc vocation à revenir au SigerLy sans indemnité.

Pour autant, la signature de l'acte authentique, constatant le transfert de propriété de la parcelle sans indemnité en qualité de bien de retour d'Enedis vers le SigerLy, n'est pas intervenue. Il est donc nécessaire de procéder à ce transfert, en amont de la signature par la Métropole.

La Métropole étant demanderesse, les frais liés à cet acte seront à sa charge ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la modification de la délibération du Conseil n° 2023-1558 du 23 janvier 2023, visant à inclure dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée BA 122, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, située 52 rue du 8 Mai 1945 à Villeurbanne, la prise en charge des frais d'acte de transfert entre le SigerLy et Enedis.

**2° - Tous les frais** inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Métropole.

**3° - Les autres éléments** de la délibération du Conseil n° 2023-1558 du 23 janvier 2023 demeurent inchangés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304046-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---